



COMMUNIQUE.

REPRESSION SYNDICALE A TOULOUSE, LA CGT NE LAISSERA PAS FAIRE.

Ce lundi 1er avril, avec Solidaires, FO et la CFDT, la section CGT Finances Publiques de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Haute Garonne a été reçue à la demande du directeur régional.

On aurait pu imaginer qu'il s'agissait de discuter des revendications des agents dans l'action.

Absolument pas ! Nos camarades ont été informés de la saisine en référé du Tribunal administratif de Toulouse, avec une décision attendue pour obtenir le déblocage des piquets de grève par la force !

Une audience aura lieu ce mercredi 3 avril à 15h00. Quarante collègues ont ou vont recevoir la convocation à l'audience. Des huissiers ont été dépêchés sur les lieux de travail de nos camarades.

Les secrétaires des organisations syndicales présents ont refusé de signer l'accusé réception de notification de la requête. Un huissier de justice a constaté leur refus de signature !

La direction locale nous indique ne pas envisager, « pour l'instant », de suites disciplinaires !

L'UFSE CGT dénonce ces menaces brandies face aux légitimes revendications des agents. Elle constate que bien loin des volontés affichées de dialogue social, une nouvelle fois on piétine la démocratie sociale.

Un rassemblement de soutien est appelé ce mercredi 3 avril devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV.

L'UFSE CGT exige l'abandon de la procédure et apporte son entier soutien aux camarades et aux agents engagés dans la lutte.

Montreuil le 2 avril 2019.